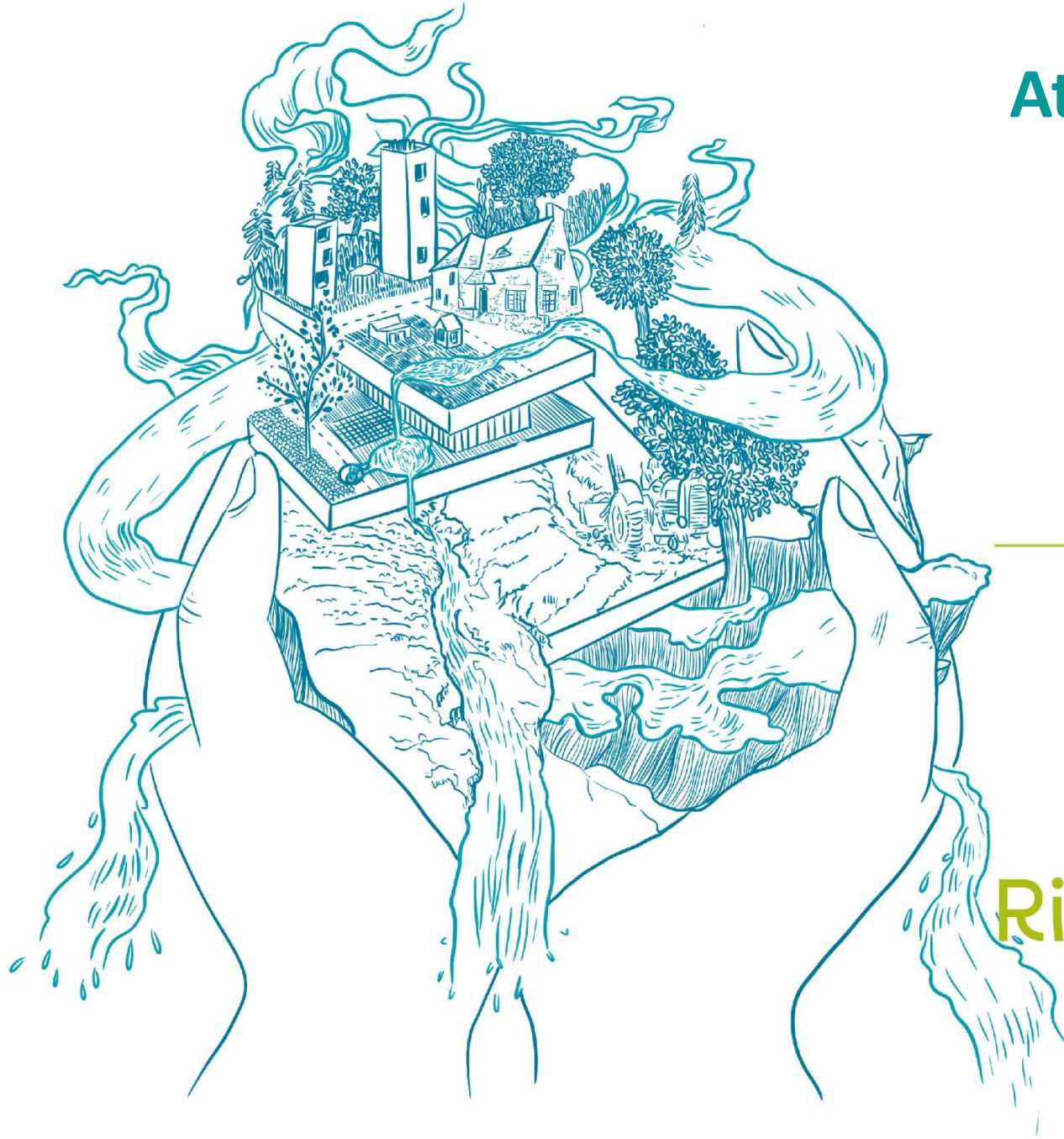




Atelier 2 : Comment aménager son territoire en prenant en compte l'enjeu ruissellement/ érosion ?

Intérêt d'un SAGE – exemple du syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec

**Ruissellement
Érosion
Risque inondation**

**QUELLE
STRATÉGIE POUR
VOTRE TERRITOIRE ?**

13.11.2025 | Lycée agricole d'Yvetot



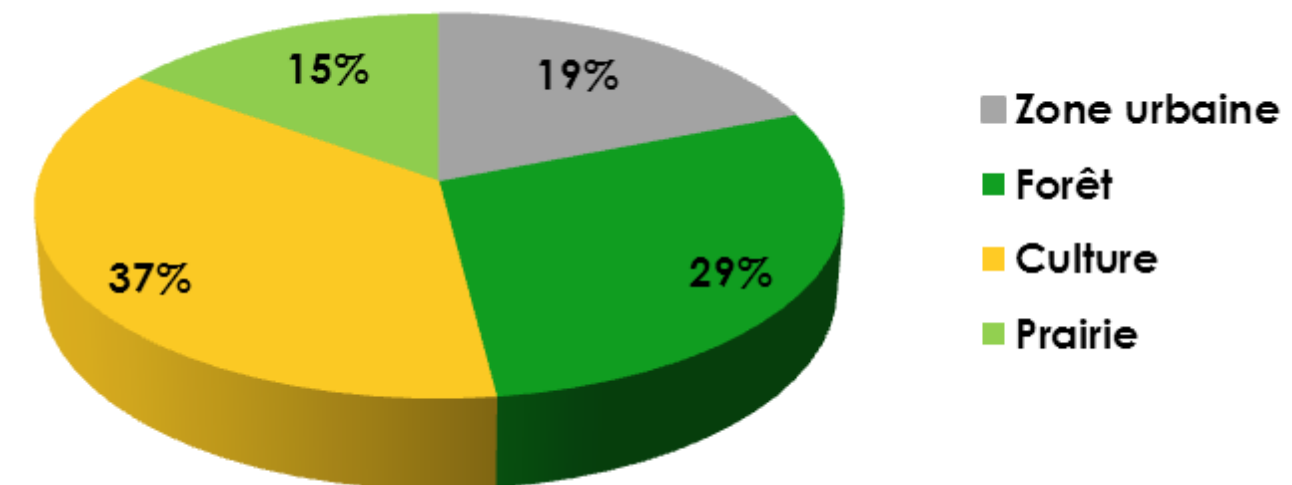
Intérêt d'un SAGE – exemple du syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec

1. Les BV Cailly-Aubette-Robec
2. Le SAGE Cailly-Aubette-Robec de 2014
3. Le SBV-CAR créé en 2019
4. La prise en compte du SAGE dans les PLU / PLUi
5. Les avis sur les projets d'aménagement
6. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement d'hydraulique douce en lien avec les programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captage
7. Les zones d'érosion dans le SAGE

1. Les Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec



- ✓ 3 affluents, en rive droite de la Seine, à Rouen
- ✓ 410 km²
- ✓ 71 communes
- ✓ 2+3 EPCI FP
- ✓ 210 000 habitants

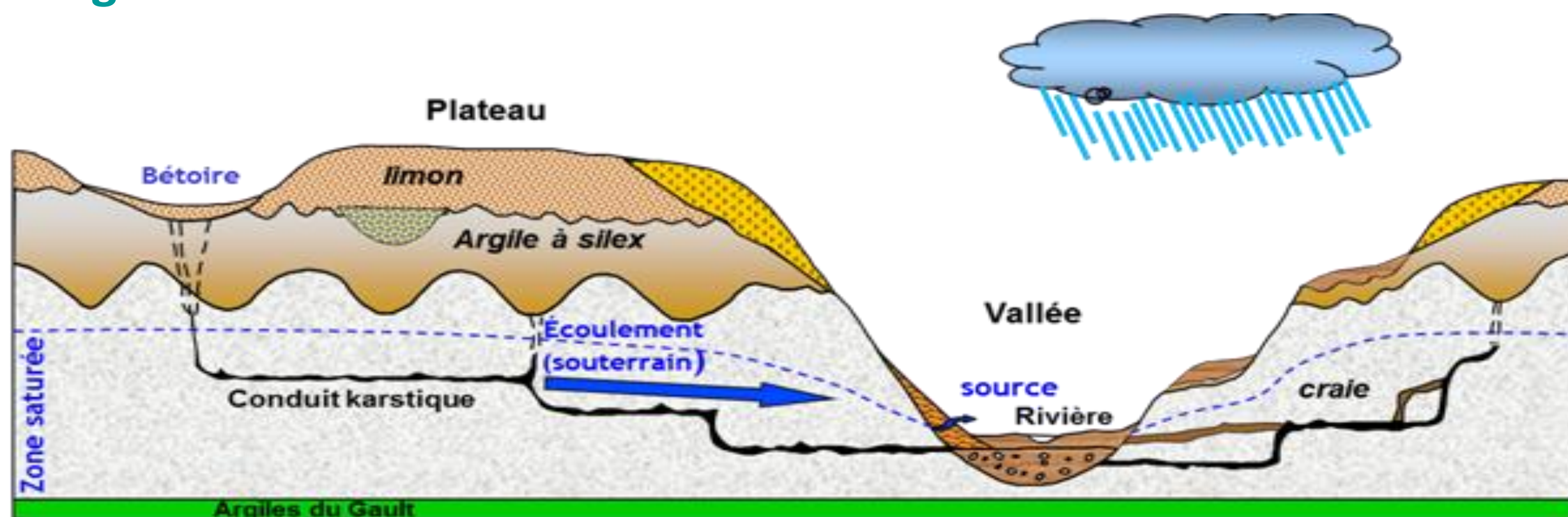


- ✓ Plateau polyculture/élevage
- ✓ Forêt sur les coteaux
- ✓ Urbanisation à l'aval en fond de vallées

1. Les BV Cailly-Aubette-Robec

L'hydrosystème

- ✓ Géologie et pédologie : Craie karstifiée recouverte de limons sensibles à l'érosion ... transfert rapide vers la nappe souterraine
- ✓ Pluie : 700 à 900 mm / an ... 1960-1989 à 1990-2019 + 100 mm / an
- ✓ Nappe de la craie : Seule ressource exploitée pour l'AEP
- ✓ Rivières principalement alimentées par des résurgences de nappe - 100 km affluents compris
- ✓ Zones humides relictuelles, 252 ha (0,6%) majoritairement dégradées



2. Le SAGE Cailly-Aubette-Robec de 2014

EMERGENCE ELABORATION	1996 : Volonté des élus de la vallée du Cailly de lutter contre les inondations à l'échelle du Bassin Versant 1997 : Arrêté de Périmètre Elargissement aux BV convergents en rive droite de Rouen 2001 : Arrêté de création de la Commission Locale de l'Eau ... Elaboration du SAGE dans la concertation 2005 : Arrêté préfectoral approuvant le SAGE
MISE EN ŒUVRE	2006-2013 : Mise en œuvre du SAGE, dans le cadre du COGE sur la période 2006-2010 (22 maitres d'ouvrages + 400 opérations + de 80 M d'€ d'actions)
RÉVISION	2012-2013 : Révision du SAGE , mise en compatibilité avec la LEMA et le SDAGE, actualisation des objectifs 2014 : Arrêté préfectoral approuvant le nouveau SAGE
MISE EN ŒUVRE	2014 ... : Mise en œuvre du SAGE révisé qui nécessite une gouvernance renouvelée en lien avec la nouvelle compétence GeMAPI

Nouvelle révision en cours

2. Le SAGE Cailly-Aubette-Robec de 2014

Les 4 enjeux :



1- Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques



2- Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et superficielles



4- Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses



3- Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous



Obj. 4.1	Limitier le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire du SAGE
Obj. 4.2	Protéger le territoire du SAGE sur la base minimale d'un épisode pluvieux vicennal (20 ans)
Obj. 4.3	Préserver la dynamique des cours d'eau en lien avec les zones d'expansion de crues
Obj. 4.4	Ne pas augmenter l'exposition au risque inondation
Obj. 4.5	Apprendre à vivre avec le risque inondation

2. Le SAGE Cailly-Aubette-Robec de 2014

Les 3 leviers :

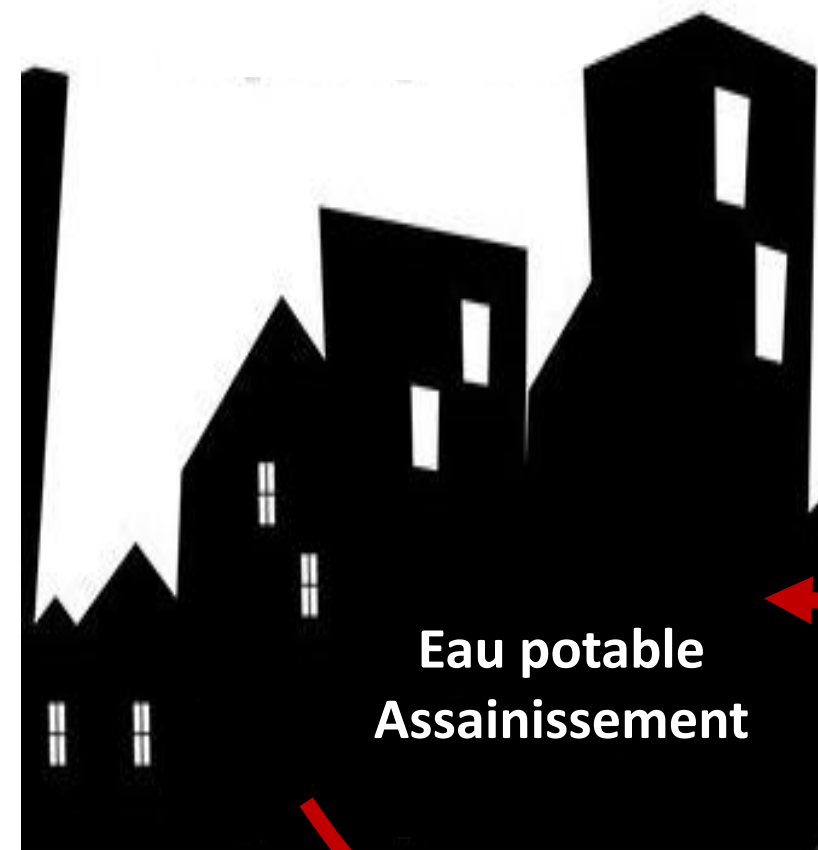
1. Développer la gouvernance, le portage partagé des projets et l'analyse économique
2. Améliorer la connaissance des masses d'eau et des pressions, suivre leurs évolutions
3. Informer, sensibiliser aux enjeux de l'eau, accompagner les acteurs de l'eau (directs ou indirects) du territoire



3. Le SBV-CAR créé en 2019 (fusion de 3 syndicats)

Unité de gestion :

Petit cycle : Système - Réseau

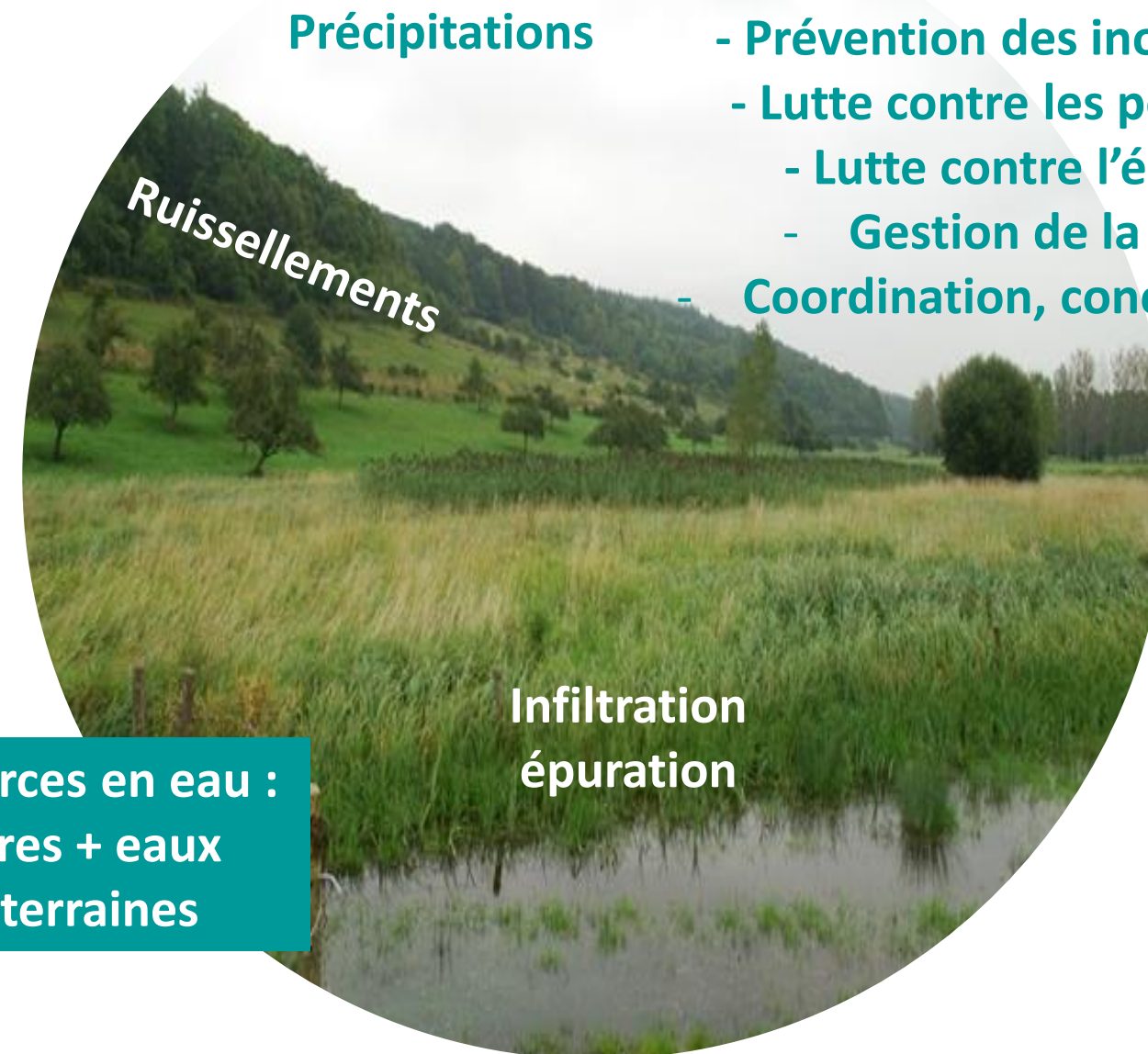


Rejets d'eaux usées et
pluviales urbaines

Prélèvements

Ressources en eau :
rivières + eaux
souterraines

Grand cycle : Bassin versant



- Gestion des milieux aquatiques et humides
- Prévention des inondations
- Lutte contre les pollutions
- Lutte contre l'érosion
- Gestion de la rareté
- Coordination, concertation ...

Syndicat : animation + opérationnel

4. La prise en compte du SAGE dans les PLU / PLUi

Traduire le SAGE Cailly - Aubette - Robec dans les documents d'urbanisme - GUIDE PEDAGOGIQUE -

Ce guide pédagogique a pour objectif d'aider tout acteur de l'élaboration des documents d'urbanisme à traduire les objectifs du SAGE dans les différentes pièces constitutives des SCOT, PLU, cartes communales.

Les problématiques du territoire

Les enjeux relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques identifiés par le SAGE Cailly - Aubette - Robec sont la protection et la restauration des rivières et des zones humides, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau, la distribution d'une eau de qualité pour tous ainsi que la gestion du risque inondation. Leur prise en compte doit être une composante essentielle des politiques d'aménagement pour garantir la préservation de la ressource en eau mais aussi réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque d'inondation.

Les liens juridiques avec les démarches territoriales

SAGE

PAGD + Cartographie
Opposable à l'administration

Règlement + Cartographie
Opposable aux tiers et à l'administration

Compatibilité

SCOT approuvé

Compatibilité

PLU - Carte communale
Prene en compte

Conformité

PPRI

SRCE **PCET**

Un SAGE opposable aux documents

En application de la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les SCOT, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Les documents d'urbanisme validés antérieurement à l'approbation du SAGE doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec celui-ci dans un délai de 3 ans après son approbation (Art. L 111-1-1 du code de l'urbanisme).

En l'absence de SCOT approuvé, le PLU et cartes communales doivent être directement compatibles au SAGE.

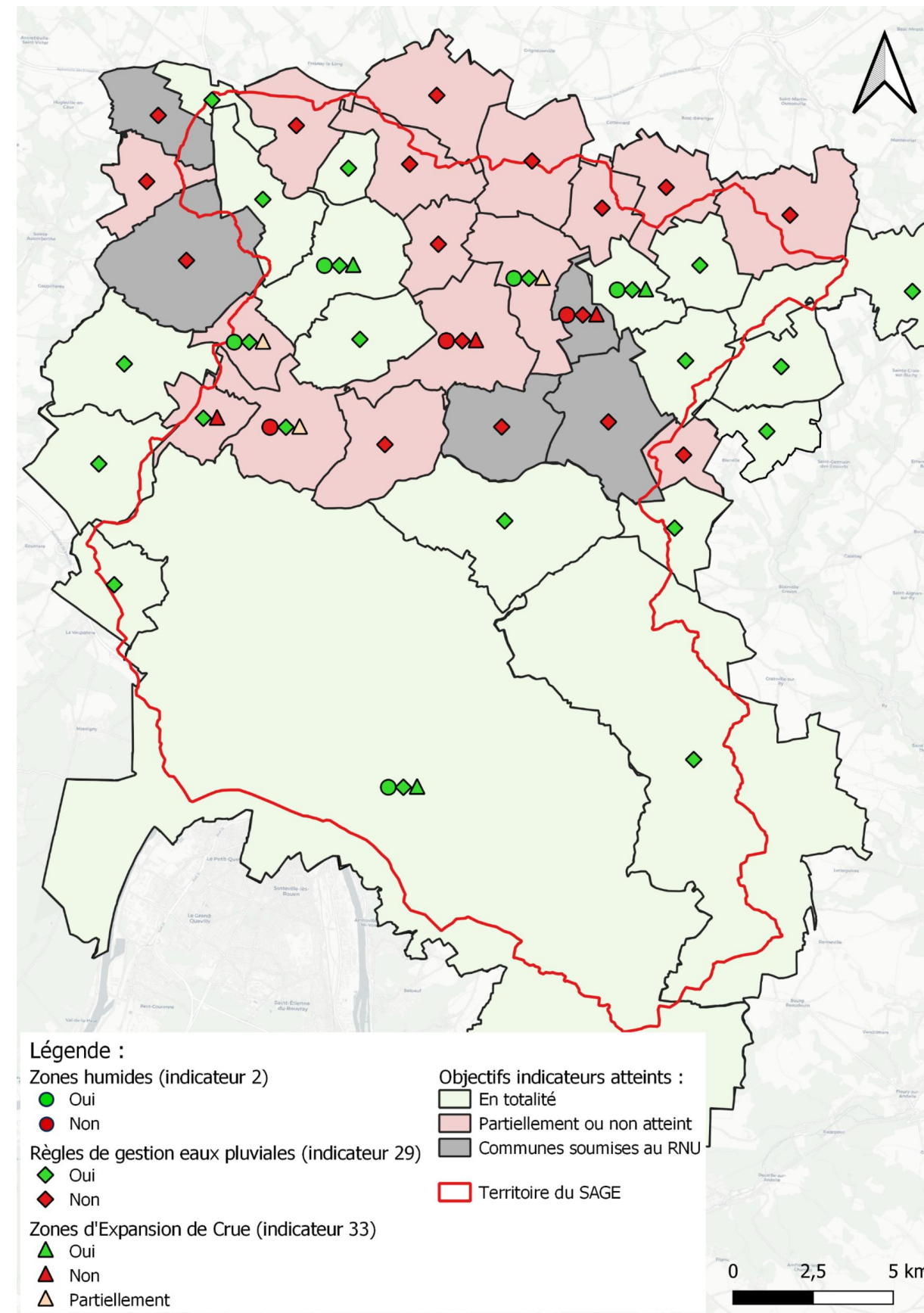
La notion de compatibilité

Un document est compatible avec le SAGE lorsqu'il n'est pas contraire aux enjeux et objectifs fondamentaux de ce dernier, et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation.

Il se compose de 10 fiches, présentées au verso :
5 fiches « Pièces constitutives des documents d'urbanisme »,
5 fiches thématiques « Eau ».

Ce guide propose des exemples de traduction du SAGE Cailly - Aubette - Robec dans les documents d'urbanisme du territoire. Il s'agit d'exemples. Il ne se substitue pas au SAGE et n'a pas de valeur juridique.

Plus d'infos sur notre site internet
www.sagecaillyaubetterobec.fr



Bilan du SAGE en déc. 2023 :

128 ha de ZONES HUMIDES INTÉGRÉES aux documents d'urbanisme **sur les 252 ha identifiés** dans le SAGE (manque Fontaine-le-Bourg, Montville, Saint-Germain-sous-Cailly)
→ indicateur 2

22 documents d'urbanisme **sur les 34** sur le territoire du SAGE intègrent les RÈGLES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (soit 54 communes sur 71)
→ indicateur 29

141 ha de ZONES D'EXPANSION DE CRUE sont inscrits dans les documents d'urbanisme **sur les 226 ha** identifiés dans le SAGE
→ Indicateur 33

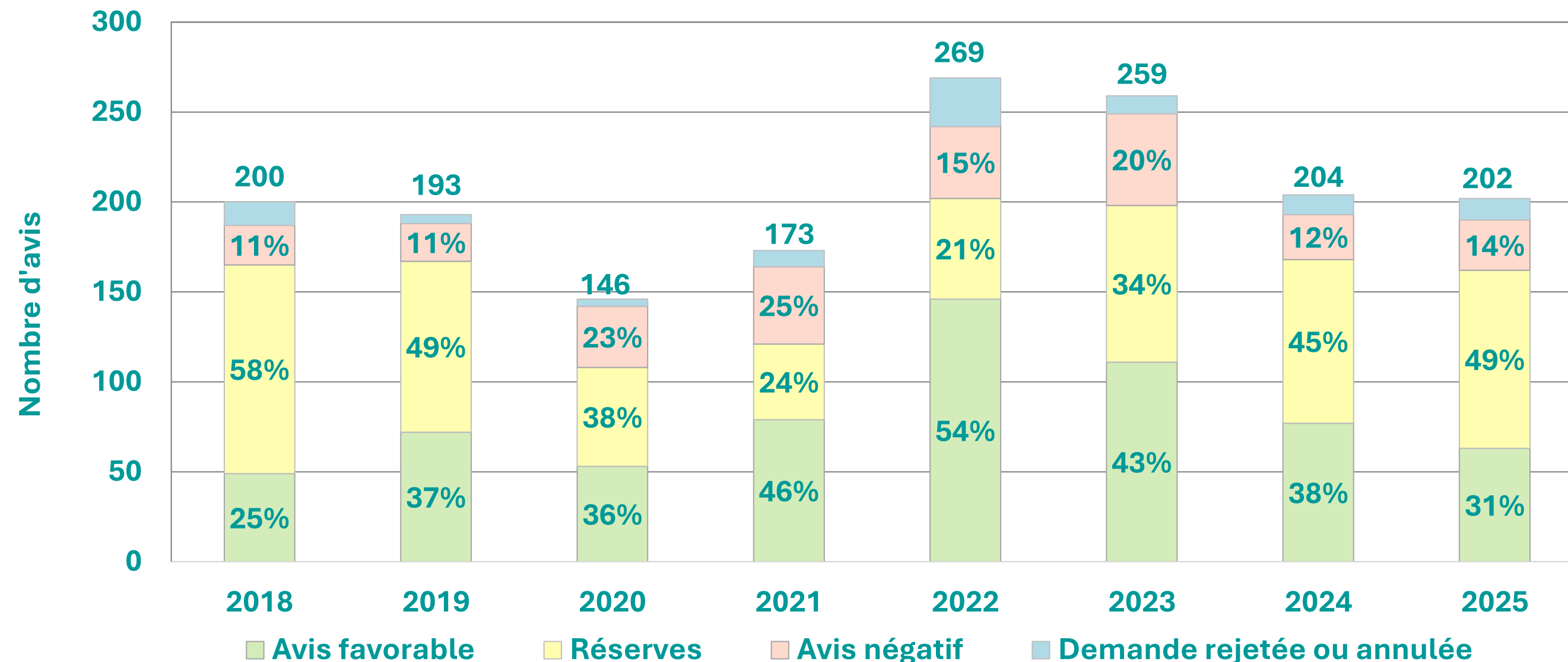
5. Les avis sur les projets d'aménagement

Choix des services instructeurs de consulter le SBV CAR selon les enjeux / les déclarations ou demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme + Avis de la CLE sur les DLE

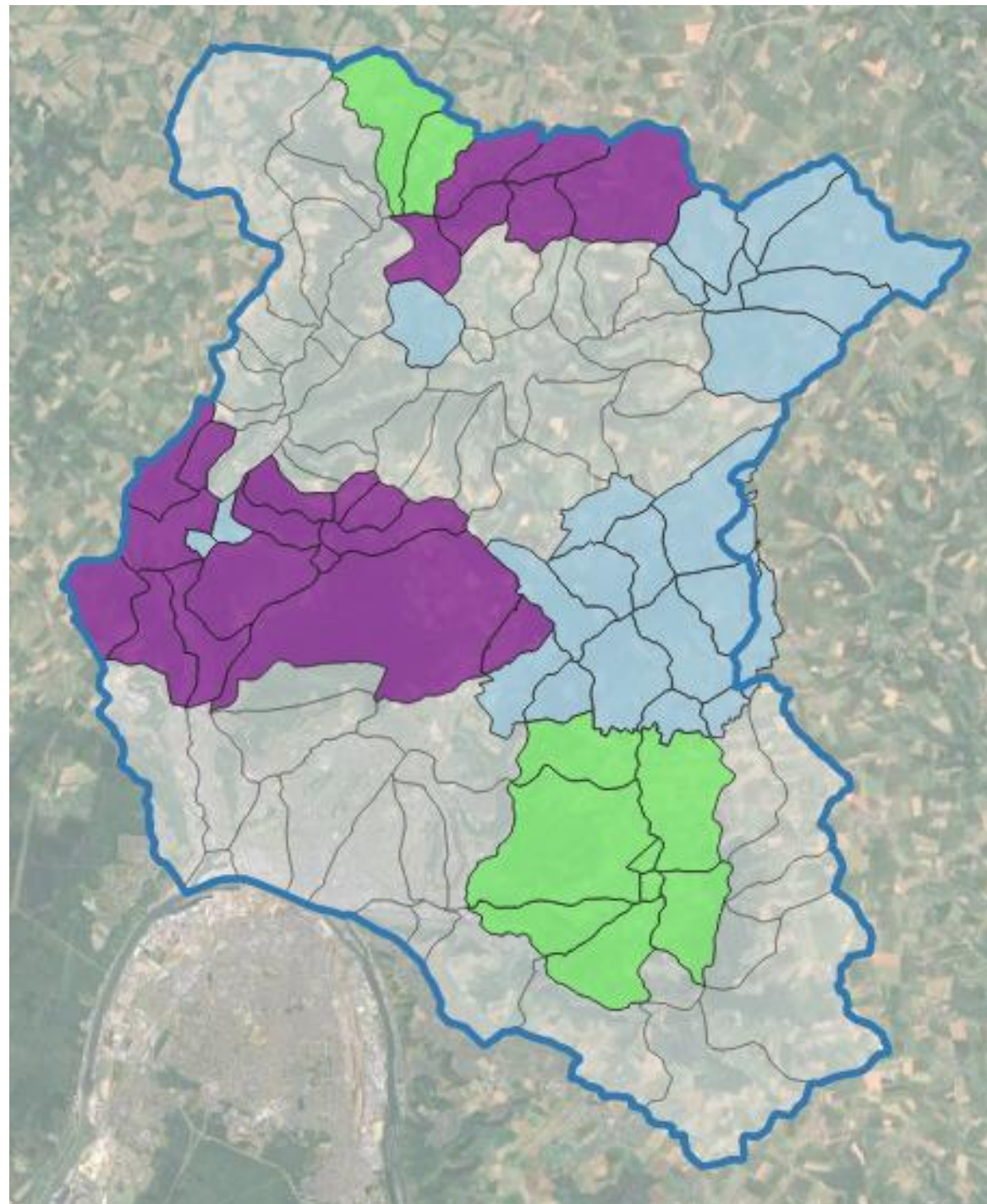
A minima, avis sur INONDATION (pour le projet et l'impact du projet / PPRI) et GESTION DES EAUX PLUVIALES (SAGE + SDAGE)

En fonction des projets, avis sur PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU et MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Demande d'avis sur les CU, PC et PA



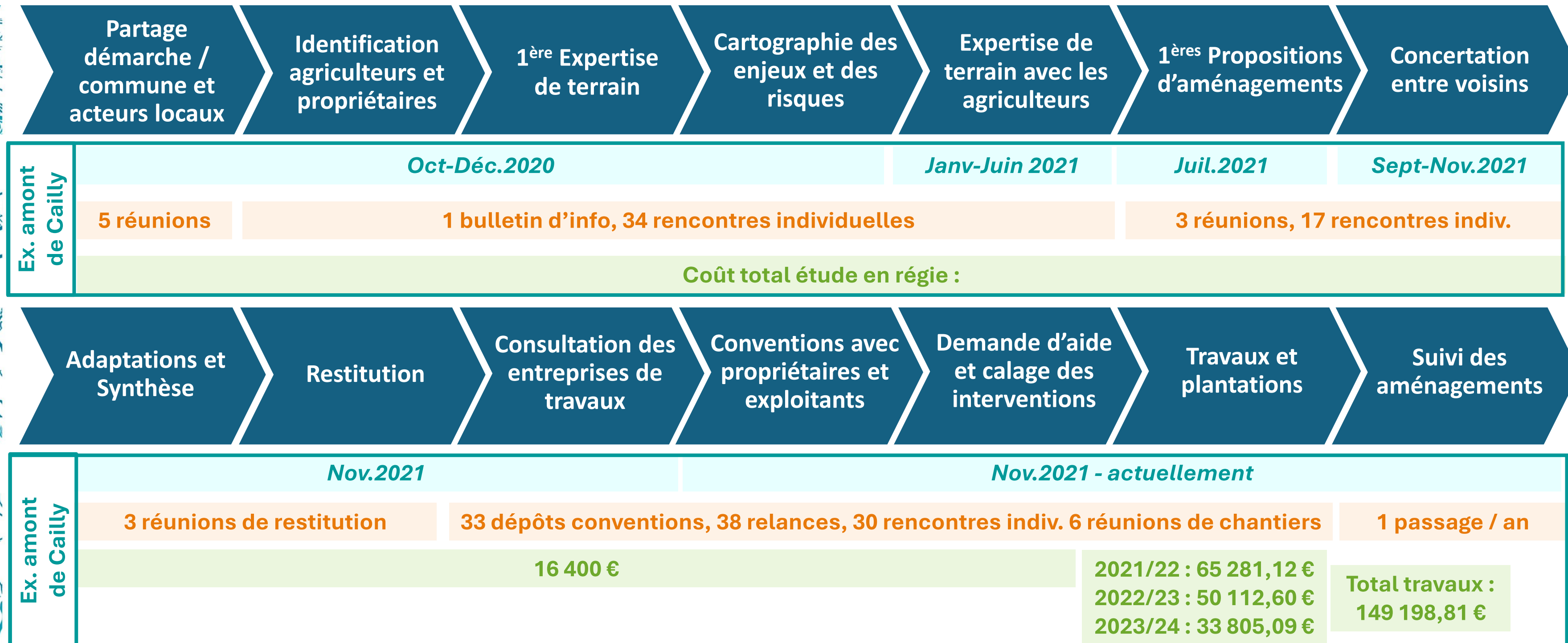
6. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement d'hydraulique douce en lien avec les programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captage



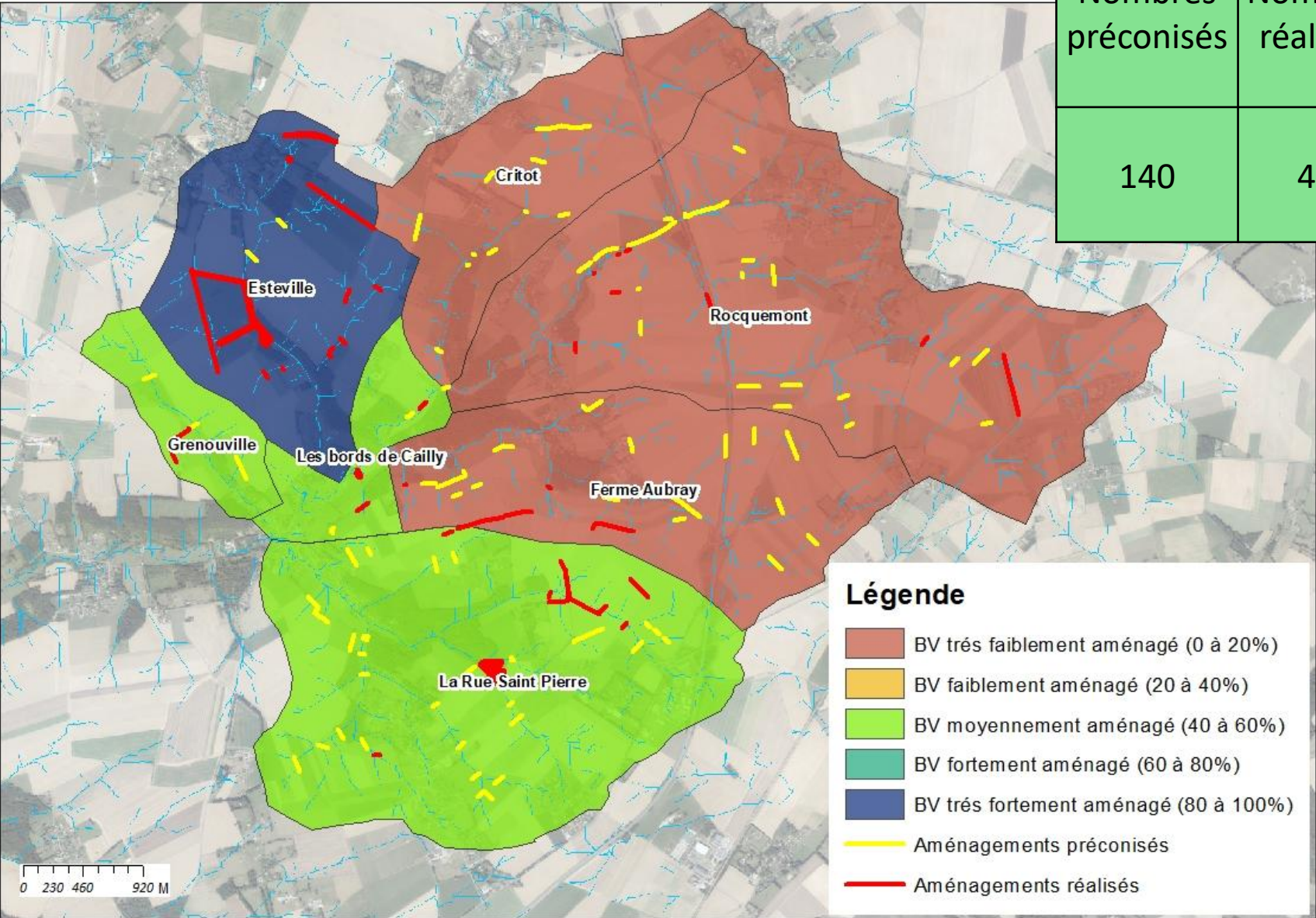
Définition des priorités par sous-bassins versants et d'un planning d'intervention :

- PA / AAC : RÉDUIRE LES TRANSFERTS DE POLLUANTS PAR RUISSELLEMENT
- COURS D'EAU : RÉDUIRE L'ENVASEMENT DU LIT
- COULÉE DE BOUE : RÉDUIRE LES PHÉNOMÈNES RÉCURRENTS ET LOCAUX

6. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement d'hydraulique douce en lien avec les programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captage



6. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement d'hydraulique douce en lien avec les programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captage



Indicateur de résultat nombres d'aménagements			Indicateur de résultat aménagements linéaires			Indicateur de résultat aménagements surfaciques			Taux de réalisation
Nombres préconisés	Nombres réalisés	% réalisé	Longueur préconisée (ml)	Longueur réalisée	% réalisé	Surface préconisée (m²)	Surface réalisée	% réalisé	
140	40	28.57	13 874	4 514	32.54	67 604.00	43 503	64.34	41.83

7. Les zones d'érosion dans le SAGE

Le règlement du SAGE peut édicter les règles nécessaires à la restauration et à la préservation des milieux aquatiques dans les zones d'érosion

SAGE 2014 :

- **DISPOSITION 26 DU PAGD : CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ÉROSION (étude BRGM de 2012)**
 - Zone de protection prioritaire : aléa fort ou très fort et enjeu à vulnérabilité forte
 - Zone de protection secondaire : aléa fort ou très fort et enjeu à vulnérabilité moyenne
- **ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT :**
Maintenir un couvert végétal permanent dans les zones d'actions prioritaires érosion



